



En raison de travaux sur le site du Poelbosch, la plaine de vacances d'été 2015 sera organisée à l'école **AURORE** (rue Maurice Van Rollegem, 4 1090 Jette).

Kids'
HOLIDAYS
Jette

PLAINE DE VACANCES
Vacances d'été

Pour enfants de 3 à 12 ans



ORGANISATION

La plaine de vacances est organisée par le service Kids' Holidays de la commune de Jette et ce, conformément au décret relatif aux centres de vacances.

Quand ?

Pendant les vacances d'été (du 1er juillet au 21 août 2015).

Où ?

Ecole Aurore - Rue Maurice Van Rollegem 4 - 1090 Jette

Pour qui ?

Pour les enfants de 3 à 12 ans.

Où trouver les bulletins d'inscription ?

- Sur le site www.jette.be (cliquez sur "loisirs", "jeunesse" et "Kids' Holidays").
- A l'accueil ou au guichet du service Kids' Holidays (2^{ème} étage - bureau 227) de l'administration communale de Jette, chaussée de Wemmel 100.

L'enfant devra obligatoirement suivre la plaine de vacances dans la même langue et la même section que celle suivie à l'école durant l'année scolaire.

A cet effet, veuillez remplir le formulaire dans la langue adéquate.

Qui puis-je contacter ?

Avant et après la période de la plaine de vacances :

- Le service Kids' Holidays : 02.423.12.47

Pendant les activités :

- Le service Kids' Holidays : 02.423.12.47 (questions administratives, paiements, absences, ...).
- Sur place : 0490.666.372 (questions pédagogiques, pertes d'objets ou de vêtements, ...).



Commune de **JETTE**
Chaussée de Wemmel 100
1090 Bruxelles

MON ENFANT

Que fait-il la journée ?

Des activités sont organisées sur place et en déplacement en fonction des âges. Types d'activités :

- Visites à la Ferme pour Enfants et aux pompiers.
- Sports : piscine, football, gymnastique, minigolf.
- Animation par une conteuse, bricolage, grands jeux, visites culturelles et éducatives, ...

Qui s'occupe de lui ?

L'animation est assurée par des animateurs(trices) breveté(e)s ou expérimenté(e)s, secondé(e)s par des chefs de plaine.

Que mange-t'il ?

Un potage et un goûter sont compris dans le prix et servis respectivement à 12h00 et 15h30 pour tous les enfants.

Du lait est distribué à l'arrivée aux enfants de 3 à 6 ans.

Que doit-il emmener avec lui ?

Son pique-nique du midi. Les enfants de moins de six ans doivent être porteur d'une pièce d'identité (copie) et de vêtements de rechange.

DEPOSER ET RECHERCHER MON ENFANT

Quand ?

Heure de prise en charge à l'école : entre **7h30 et 8h00**. Le staff se réserve le droit de refuser la prise en charge d'enfants qui arrivent en retard.

Tranfert en bus vers l'école Aurore : **dès 8h00**.

Heure et reprise à l'école : à partir de 16h15 et au plus tard à **17h30**.

Où ?

Les enfants doivent être déposés et recherchés au même point de contact :

- Ecole Van Asbroeck - entrée par le coin de la rue S. Legrelle et la rue H. Van Eepoel.
- Ecole Vanhelmont - av. de Levis Mirepoix, 129 (**du 1er au 24 juillet 2015**).
- Ecole Clarté - av. Firmin Lecharlier, 80 (**du 27 juillet au 21 août 2015**).
- Ecole Jacques Brel - rue Essegheem, 101.
- Ecole Aurore - rue Maurice Van Rollegheem, 4.

L'ACCES A L'ECOLE AURORE EST INTERDIT A TOUT VEHICULE PRIVE PENDANT LES ACTIVITÉS DE LA PLAINE DE VACANCES.

ABSENCE - REMBOURSEMENT

Les absences sont signalées **avant 09h00** au service Kids' Holidays 02.423.12.47

Remboursement :

Uniquement **sur base d'un certificat médical** à remettre au service Kids' Holidays endéans les 2 jours.

Remarque : Ne pas remettre aux moniteurs présents dans les points de ramassage les certificats médicaux ou tout autre document destiné au service Kids' Holidays.

La procédure de remboursement ne sera entamée qu'à la clôture de la plaine de vacances.

SON HYGIENE, SA SANTE...

L'enfant doit être propre.

En cas de traitement médicamenteux, il faut remettre obligatoirement les médicaments à l'attention de la direction de la plaine de vacances, via l'animateur(trice) avec une note explicative établie par le médecin traitant.

Ne seront pris en considération que les régimes prescrits par un médecin (joindre la prescription).

IL A PERDU UN VETEMENT, UN OBJET : QUE FAIRE ?

Les vêtements devront être marqués au nom de l'enfant. Les objets et vêtements perdus peuvent être retirés seulement pendant la durée de la plaine de vacances entre **17h00 et 17h45**, école Aurore, rue Maurice Van Rollegheem 4, local staff
GSM : 0490.666.372

EST-CE DEDUCTIBLE DANS MA DECLARATION D'IMPOTS ?

Oui, une attestation fiscale sera envoyée, vers le mois d'avril de l'année suivante, à la personne ayant effectué le paiement de la plaine. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.

VOTRE RESPONSABILITE...

Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourraient commettre leur enfant dans et en dehors de la plaine de vacances.